

La consultation gratuite déplaît aux médecins

Les médecins désapprouvent la décision de la Mutualité socialiste Solidaris de rembourser le ticket modérateur pour la visite chez le généraliste et chez le gynécologue. Chez les généralistes du GBO, on regrette de ne pas avoir été consulté et on ne comprend pas pourquoi il faudrait un régime d'exception pour les gynécologues. Chez les spécialistes de

l'Absym, Jacques de Toeuf parle de «gros coup de pub» et de «risque de surconsommation». Le patron de l'Absym pointe aussi un autre élément: «C'est de la publicité pour la gratuité des soins dans le cadre de l'assurance-maladie obligatoire. Ce qui est strictement interdit par la loi Inami.» Du côté de l'Inami, on reconnaît qu'il y a matière à discussion mais on se refuse pour l'heure à trancher.

Les médecins rejettent la consultation gratuite

L'idée des Mutualités socialistes de rembourser le ticket modérateur est mal perçue par les médecins, qui pointent le risque de surconsommation et la dévalorisation de la profession.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Les consultations médicales gratuites introduites par Solidaris pour leurs membres sont loin de faire l'unanimité. Après la ministre de la Santé Maggie De Block et les Mutualités chrétiennes, c'était hier au tour des médecins d'attribuer un carton rouge à la Mutualité socialiste.

Pour rappel, l'idée est de rembourser le ticket modérateur par le biais de l'assurance complémentaire, à condition que le patient s'adresse à un médecin conventionné et qu'il dispose chez lui d'un dossier médical global (DMG). Le principe porte sur les prestations en médecine générale et en gynécologie.

«C'est du pur marketing», a réagi le docteur Jacques de Toeuf, président de l'Absym, principal syndicat des spécialistes. «La médecine gratuite, ça coûte cher ailleurs. De plus, c'est une mesure linéaire alors que tout le monde n'a pas nécessairement besoin d'une médecine gratuite.»

«Ce n'est du reste pas en supprimant quelques euros de tiers payant que l'on réglera le problème de l'accessibilité des soins de santé», poursuit Jacques de Toeuf. Ce qui est problématique pour certains patients, selon lui, c'est le prix des médicaments, des lunettes, des appareils auditifs, de l'orthodontie.

Pour le patron de l'Absym, la gratuité, c'est la porte ouverte à la surconsomma-

tion. «Cela ne fait aucun doute. Les rapports du service de contrôle médical de l'Inami pointent déjà le tiers payant obligatoire comme un facteur de risque majeur par rapport à la fraude et la surconsommation.»

Interdit par la loi Inami

Jacques de Toeuf se dit par ailleurs «surpris» que les Mutualités socialistes se soient lancées dans cette démarche. «C'est de la publicité pour la gratuité des soins dans le cadre de l'assurance-maladie obligatoire. Ce qui est strictement interdit par la loi Inami et passible de sanctions financières», souligne-t-il. À l'Inami, on nous confirme en effet qu'on ne peut pas faire de la publicité pour la gratuité dans le cadre de l'assurance-maladie obligatoire. Mais le cas de Solidaris n'est pas entièrement clair à cet égard et les juristes de l'Inami se penchaient hier sur la question.

Enfin, Jacques de Toeuf juge le procédé «dévalorisant» pour la profession. «Tout service mérite rétribution. C'est ce qui motive notre opposition au tiers payant obligatoire.»

Chez les généralistes réunis au sein du GBO, on reconnaît que les avis sur la question sont partagés. Par contre, on regrette de ne pas avoir été consultés. «Alors que cela intéresse en premier lieu les prestataires de soins», signale Paul De Munck, président du GBO. Mais ce qui le fâche surtout, c'est que les gynécologues aient été incorporés dans le système. «Après, on y ajoutera les pédiatres, puis les gériatres. Où allons-nous? Quelle médecine voulons-nous?» Il plaide au contraire pour une bonne répartition des soins entre première et deuxième ligne. «Beaucoup de gynécologues posent des actes que les généralistes pourraient assumer.»